

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. ALLAERT - Mme ROY - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Vente de matériel d'imprimerie de la Ville - Régularisation**

Madame Avena, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la fermeture de l'imprimerie municipale et de son remplacement par l'atelier de reprographie, une vente du matériel spécifique dont la Ville n'avait plus l'usage (presse offset, assembleuse à plat et machine à développer les films) avait été confiée au commissariat aux ventes du service des domaines de Dijon.

Le montant prévisible du produit de la cession avait été estimé par ce service à 2 400 €, montant confirmé par des sociétés privées commercialisant ce type de matériel d'occasion.

Après vente aux enchères, il s'avère que le montant de la recette s'élève à 6 800 €, c'est-à-dire nettement au-delà de la somme attendue.

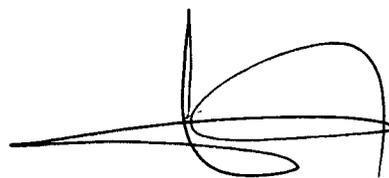
Il convient donc de procéder à la régularisation comptable de cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider de régulariser la vente de matériel d'imprimerie de la Ville, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Madame le Trésorier municipal à encaisser le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 30/03/07